

# Compte rendu du conseil municipal du 29/06/2023

Proposition.



Adrien BERTRAND absent pouvoir à PM	Geneviève MOULINS-DAUVILLIERS
André CHAUVIN	Christian RIGAUD
Emmanuelle FOLCHER	Alain SCHOULZ.
Anaïs FRAUD, secrétaire de séance.	Peter VERBRUGGEN.
Pascale MATRAS.	Sébastien VITEAU. Absent pouvoir à GMD. Rédacteur du compte-rendu.
Christine LAGRANGE	

## Ouverture de la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR :

- 1-Approbation du précédent compte-rendu.
- 2-Aménagement de la salle des fêtes : validation de devis.
- 3-Extension réfectoire école : délibération plan de financement DETR.
- 4-Traverse et extension réfectoire : adhésion à Agence France Locale
- 5-Préservation du pastoralisme dans la Drôme.
- 6-Questions diverses.

Ouverture de séance 20h00.

Ajout d'une délibération pour l'achat d'un meuble pour l'école.

1-Approbation du précédent compte-rendu.

Au vote, pour à l'unanimité.

2-Délibération pour l'achat d'un meuble.

Achat d'un meuble à papier grand format à la société SAUVIN PLUS pour un montant de 620€ ht, soit 774€ TTC.

Au vote, pour à l'unanimité.

3-Aménagement de la salle des fêtes en réfectoire provisoire : validation de devis.

Achat à la société EMOTIKA pour un montant de 2500.8 € TTC de matériel mobilier inox pour la plonge. (Table inox, poubelle, plonge, armoire murale).

Au vote, pour à l'unanimité.

4-Extension réfectoire école : délibération plan de financement DETR.

Délibération sur l'avant-projet définitif pour l'extension du réfectoire et de la cuisine de l'école communale pour un montant de 117 304 € HT.

Au vote, pour à l'unanimité.

5-Délibération plan de financement extension réfectoire.

Construction et raccordements 117 304 €

Aléas 11 730 €

Honoraires BE 24580 €

Diverses publicités 5000 €

**Total : 158 614 € HT.**

Financement :  
Etat : 20% soit 31 723 €  
Région : 0%  
CD26 : 50% soit 79307 €  
Autres :10% soit 15861 €  
Autofinancement : 20% soit 31723 €.

Au vote, pour à l'unanimité.

6-Traverse et extension réfectoire : adhésion à Agence France Locale

Le coût de l'adhésion est de 1700 €, la CCVD prend en charge 50% du montant. (Délibération en octobre 2020).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Au vote, pour à l'unanimité.

7-Préservation du pastoralisme dans la Drôme.

Délibération proposée par Didier Claude Blanc.

Au vote, abstention à l'unanimité.

8-Questions diverses.

- Point école.
- Information sur une réunion PLUI le 5 juillet à la salle des fêtes de Saoû.
- Le repas communal aura lieu le dimanche 23 juillet à midi. L'apéritif est préparé par les élus.
- Jardins familiaux : nouveaux statuts et nouvelle présidence.
- Info sur les animaux errants.
- Info eau et chemins.

Fin du conseil à 22h.